



**DECISION DU MAIRE N° 28/2025
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

**CONTRAT DE CESSIION D'UN SPECTACLE
A TES SOUHAITS PRODUCTIONS**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession pour le spectacle « SOS PERE NOEL » par la compagnie A tes souhaits productions ;

CONSIDERANT que le spectacle se déroulera le dimanche 7 décembre 2025 – salle Henri Boissière – Impasse du stade à Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le contrat de cession pour le spectacle « SOS PERE NOEL » par la compagnie A tes souhaits productions pour un montant de 1 300 € HT soit 1 371.50 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 18 septembre 2025

Le Maire,


Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219106481-20250919-DEC28_2025-